

CSE - FORMATION SANTÉ SÉCURITÉ CONDITION DE TRAVAIL PLUS DE 300 SALARIÉS

DURÉE 5 JOURS



PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS

- > Elu.e.s CSE / membres de la commission SSCT, militant.e.s d'entreprise et référent.e.s en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail
- > Avoir suivi une formation de base CFDT ou la formation CSE-Connaissance FNCCB-CFDT



OBJECTIFS DE FORMATION

- > S'approprier l'histoire de l'hygiène, de la santé, de la sécurité et des conditions de travail en France
- > Identifier le rôle, le champ d'intervention et les moyens du CSE et/ou de la commission SSCT sur la santé, la sécurité et les conditions de travail
- > S'approprier des méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail
- > Développer des aptitudes à déceler les risques professionnels et des capacités d'analyse des accidents de travail



DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

- > Connaître les sources des CHSCT au CSE et/ou la commission SSCT aujourd'hui
- > Identifier les différentes sources et le fondement du droit français
- > Repérer les missions et moyens du CSE et/ou de la CSSCT
- > Acquérir la méthodologie de l'évaluation des risques
- > Connaître le document unique d'évaluation des risques
- > Réaliser un état des lieux de la CSSCT
- > Définir un ordre de priorité des problèmes à résoudre
- > Définir un plan d'action par objectif
- > Savoir construire un arbre des causes
- > Identifier et agir contre les violences sexistes et sexuelles au travail
- > Définir les risques psychosociaux ou RPS
- > Différencier les ATMP, le Handicap et agir pour l'insertion ou le reclassement
- > Identifier et agir sur la pénibilité
- > Identifier les risques du travail sur écran
- > S'approprier les techniques de l'enquête



MOYENS PÉDAGOGIQUES

- > Présentations, exposés et synthèses de l'animateur, travaux individuels, travaux en groupes et sous-groupes, mise en situation, film



1

DATES ET LIEUX

voir formations programmées par la FNCCB page 42.

- Cette formation peut être organisée à la demande. Rapprochez-vous de votre Syndicat ou du Pôle Formation de la FNCCB (coordonnées pages 68 et 69).



COÛT

- 36 fois le taux horaire du SMIC/jour/stagiaire. Mise en place d'une formation conventionnée entre CBFFor et l'entreprise avec possibilité de négocier le tarif en contactant le Pôle Formation

Docs à apporter à la formation

- PAPERIPACT
- Rapport Annuel